



INFORMATIONS RELATIVES A L'INTEGRATION DES RISQUES EN MATIERE DE DURABILITE DANS LES POLITIQUES DE REMUNERATION

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT
ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



ASSURANCES



En tant que filiale de Crédit Agricole S.A, Crédit Agricole Assurances décline sa politique de rémunération dans le respect des valeurs mutualistes et des principes coopératifs fondateurs du Groupe.

Cette politique, mise au service de la Raison d’Etre du Groupe « Agir chaque jour dans l’intérêt de ses clients et de la société », s’attache à rétribuer les collaborateurs et les cadres dirigeants sur des bases objectives qui reflètent la performance et la responsabilité durable de l’organisation. Elle vise également à promouvoir une gestion saine et efficace des risques et lie les niveaux de rémunération à la performance réelle sur le long terme.

Ainsi, une partie de la rémunération variable des dirigeants de CAA est versée sous condition de performance long terme selon des critères économiques, financiers et sociétaux établis en cohérence avec la stratégie à long terme du Groupe et de ses entités.

Plus largement, 10% des critères non économiques fixés pour déterminer la rémunération variable des dirigeants et de l’encadrement supérieur de CAA sont directement liés au Projet Sociétal du Groupe.